



Légalité d'un testament et succession

Par **Iatrice**, le **31/07/2014** à **10:35**

Bonjour,

suite à mon post d'il y a qqes mois (http://www.legavox.fr/forum/civil-familial/successions-notaires/simili-captation-heritage_60139_1.htm#.U9n-rbG3ZhE),

je reviens vers vous pour de nouvelles questions.

Mon père est DCD le 9/07.

Il a laissé un testament olographe, en original, rédigé daté et signé de sa main qui stipule, outre les mentions légales :

"je lègue à mon épouse l'usufruit de l'universalité de ma succession et la pleine propriété des biens et objets mobiliers m'appartenant."

Si bien que je me retrouve nu propriétaire de sa maison, avec sa femme dedans, usufruitière, et aucune "liquidité" ni objet "de famille, qui lui reviennent à elle.

Cette situation ubuesque vous parait elle légale ?

J'ai pris contact avec des juristes et un avocat, qui chacun, me disent que le testament, sous cette forme, est illégal (atteinte à la clause réservataire), alors que le notaire dit le contraire, ma clause réservataire étant assurée par la valeur de la maison...

Merci de votre aide